



**Katrin JADIN**  
*Députée fédérale*  
*Conseillère communale d'Eupen*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**L'ère du numérique ? Les consommateurs belges paient plus cher !**

*- Bruxelles, le 13 mars 2018 -*

Concernée par l'émergence et l'utilisation croissante des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la Députée fédérale Katrin JADIN (MR) a posé plusieurs questions au Ministre du Numérique et des Télécommunications Alexander DE CROO (Open VLD) sur la 5G, le prix de la data et les dédommagements des opérateurs de télécommunication.

Les data en Belgique sont-elles **trop chères** ? Pour les offres de 300 minutes et au moins 1GB de données la Belgique excelle... mais en ce qui concerne les offres de 2GB et plus, **notre pays est à la traîne** ! En effet, pour 10 euros par mois, certains pays offrent 18GB alors que nous n'en offrons **que 0,3 en moyenne** (1GB pour des pays comme l'Allemagne, la France ou la Grande-Bretagne). Néanmoins, **pour compenser**, Alexander De Croo explique que « **les prix des mobiles ont baissé de plus de 17% depuis 2006 par rapport à l'indice de consommation [...] et la quantité de data incluse dans les plans a sensiblement augmenté ces dernières années, même si elle est relativement plus basse que celle offerte dans d'autres pays** ».

Quid de la 5G ? **Ce n'est pas pour demain** ! Pour le Ministre, « *la 5G est une révolution qui agira notamment dans les domaines de l'industrie automobile, des services de sécurité, du secteur de l'énergie, de la santé, etc.* ». Toutefois, la transition industrielle vers la 5G ne se fera **pas avant 2020**, date à laquelle « *la 5G sera présente dans au moins une ville par Etat membre de l'Union européenne* » souligne-t-il.

Enfin, suite aux problèmes rencontrés par Proximus lors d'une **panne générale**, la Députée s'est interrogée sur les possibilités offertes aux **consommateurs** dans d'autres pays lorsqu'un tel cas se produit. Le Ministre des Télécommunications a ainsi rétorqué qu'« **aux Pays-Bas, une réglementation légale est imposée au secteur [...] prévoyant qu'après une interruption de plus de 12h, le client d'un opérateur a droit à une indemnité** » et que le système qui entrera en vigueur début 2019 au **Royaume-Uni, prévoit des indemnités** variables en fonction du bon fonctionnement des lignes, de l'activation du service ou de la qualité de la main d'œuvre.

Soucieuse de l'**impact** et de la présence de ces technologies dans le quotidien des consommateurs belges, Katrin Jadin continuera de suivre attentivement ces dossiers.

Pour des informations plus détaillées, veuillez trouver les réponses du Ministre en pièce jointe.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS  
TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATTRIN JADIN :**

Tél. : 0478/333.417 | e-mail : [kattrin@jadin.be](mailto:kattrin@jadin.be)